

L'hon. M. Pepin: J'ai étudié la question et nous croyons qu'il s'agit d'un problème entre l'Union soviétique et les importateurs canadiens de ces tracteurs. C'est une affaire de droit privé et c'est la façon dont les autorités soviétiques l'envisagent.

LA VISITE DE M. KOSSYGUINE—LA POSSIBILITÉ
D'ÉTABLIR DES BUREAUX D'IMMIGRATION DANS
CERTAINS PAYS COMMUNISTES

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si, lors de ses discussions avec le premier ministre de l'Union soviétique, il a parlé de la possibilité pour le Canada d'établir des bureaux d'immigration dans certains pays communistes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, nous n'en avons pas discuté.

*

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ENTENTE POSSIBLE AVEC L'U.R.S.S. AU SUJET DE
L'ACHAT DE BLÉ POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que le premier ministre, M. Kossyguine, s'est engagé à approvisionner l'U.R.S.S. en blé au Canada, pour les cinq prochaines années?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Malheureusement, monsieur l'Orateur, je n'assistais pas à la conférence de presse où, semble-t-il, M. Kossyguine aurait laissé entendre cela. Je ne suis pas en mesure de confirmer ou d'infirmer ce qui a été dit.

Ce que je sais cependant, c'est que, premièrement, l'U.R.S.S. a pris la bonne habitude de venir au Canada d'abord, lorsqu'elle a besoin de grains; deuxièmement, que les relations sont extrêmement amicales entre la Commission canadienne du blé et *ExportKleb* et, troisièmement, que l'U.R.S.S. reçoit des livraisons de blé canadien présentement, aux termes d'un contrat portant la vente de 3,500,000 tonnes, et que ces livraisons se continueront jusqu'au mois d'avril 1972.

*

LES FINANCES

L'ENTENTE DES DIX QUANT À LA DÉVALUATION DU
DOLLAR AMÉRICAIN—LA POSITION DU CANADA

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Puisque, de nous apprendre les journaux, le groupe des Dix aurait consenti en général, à dévaloriser le dollar américain de 10 p. 100 par rapport aux principales devises, le Canada est-il de ceux qui ont donné leur consentement à cet effet, et, si oui, est-ce à dire que le dollar des États-Unis sera davantage dévalorisé par rapport au dollar canadien?

[M. Gleave.]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): La première fois que j'ai pris connaissance d'un tel agrément, c'est en lisant le même rapport de presse dont parle le député. J'attends que notre délégué rentre de Paris et me mette au courant.

L'hon. M. Stanfield: Combien de temps devons-nous attendre?

L'hon. M. Benson: La réunion n'a pris fin qu'hier soir.

L'hon. M. Lambert: Étant donné que le Canada s'est fait représenter à cette conférence, le ministre peut-il nous dire quelles étaient les directives de notre délégué à cet égard? Le Canada prônait-il une dévaluation du dollar américain par rapport au dollar canadien?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Avait-on autorisé le délégué du Canada à cette conférence à accepter que l'accord général entre le groupe des Dix prévoie une dévaluation du dollar canadien parallèle à celle du dollar américain?

L'hon. M. Benson: Cette conférence n'était pas censée aboutir à des décisions; son seul objet était de permettre aux pays de tâter le terrain avant la réunion des ministres.

L'hon. M. Stanfield: Le délégué canadien était-il autorisé à laisser croire que le gouvernement du Canada pourrait souscrire à un agrément provisoire de ce genre et s'il ne l'était pas, pourquoi n'a-t-il pas communiqué cette opinion aux autres membres du groupe des Dix qui, selon le rapport, semblaient penser que cet accord existait effectivement?

L'hon. M. Benson: Je n'ai rien vu qui établisse l'existence de cet accord et la réunion en question n'avait pas pour but d'en arriver à un accord.

L'hon. M. Stanfield: Vous ne semblez pas du tout au courant.

*

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POSSIBILITÉ DE MESURES AMÉRICAINES DE
RÉTORSION AU SUJET DU PROGRAMME D'AIDE À
L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui découle d'un rapport émanant de Washington. Certains fonctionnaires américains, dit-on, auraient déclaré avoir informé le gouvernement canadien que le gouvernement américain songerait à la possibilité d'imposer des droits compensatoires par suite de la mise en œuvre du programme d'aide de 80 millions de dollars à l'industrie canadienne, s'il lui arrivait de recevoir des plaintes de sociétés américaines. Je demande donc au ministre si on lui a transmis ce renseignement à lui-même, ou à son collègue, le ministre des Finances, et, si oui, quelles instances le gouvernement canadien fera-t-il au gouvernement américain à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Ce renseignement ne m'a pas été communiqué et le ministre des Finances affirme qu'il ne l'a pas reçu non plus. Si, après avoir examiné la question, le gouvernement américain décide qu'il y a lieu d'imposer